



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/86

Objet : Administration : Attribution d'une subvention au profit de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et de la Fondation des Pêcheurs dans le cadre du projet d'acquisition et de préservation de la gravière de Serviès

Vu la délibération n°2020/22 du Conseil de Communauté en date du 10 mars 2020 approuvant le soutien au projet environnemental autour du lac de Serviès,

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée le projet d'acquisition et de préservation de la gravière de Serviès porté par la fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et par la Fondation des Pêcheurs. Il précise que c'est face aux diverses propositions de rachats jugées inadéquates aux enjeux environnementaux liés au site qu'une très forte volonté locale de préservation et de valorisation de cette gravière en eau s'est faite ressentir. Située dans le corridor écologique de la vallée de l'Agout, cette gravière constitue l'un des sites les plus intéressants du réseau de plans d'eau du secteur, en particulier pour l'avifaune.

L'objectif premier de ce projet sera d'allier préservation et amélioration de la biodiversité d'une part, et valorisation de celle-ci via l'accueil du public d'autre part. Cette bivalence se répercutera également sur l'aménagement du site avec des zones ouvertes au grand public et d'autres à accès plus restreint.

Monsieur le Président détaille ensuite les trois axes majeurs du projet global :

- 1. Acquisition foncière du site (acquisition concomitante par les Fondations, rédaction d'une convention pour assurer une gestion cohérente et pérenne)
- 2. La gestion conservatoire du site et son suivi scientifique
- 3. La sensibilisation du public et la réalisation d'aménagements en ce sens

Chaque Fondation fera l'acquisition d'une moitié du Lac de manière concomitante pour un montant total de 258.500 €. Des participations financières de la Région Occitanie, du Département du Tarn, de la CCLPA et de la Commune de Serviès ont été sollicitées.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver l'octroi d'une participation à hauteur de 2 % du montant total du projet d'acquisition de la gravière de Serviès, ce qui représente la somme de 5.170 €. Cette participation sera attribuée à 50 % au profit de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et à 50 % au profit de la Fondation des Pêcheurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'octroi d'une participation à hauteur de 2 % du montant total du projet d'acquisition de la gravière de Serviès, ce qui représente la somme de 5.170 €. Cette participation sera attribuée à 50 % au profit de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et à 50 % au profit de la Fondation des Pêcheurs,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2020 - compte 704141
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,

Thierry BARDOU

